



Conditions d'engagement des maîtresses et maîtres généralistes dans l'enseignement primaire genevois

Année scolaire 2023-2024

1. Diplômes requis

Peuvent participer à la procédure de recrutement les personnes qui sont détentrices :

- du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), délivré par l'Institut universitaire de formation des enseignantes et enseignants (IUFE) de l'Université de Genève,

ou

- de la licence en sciences de l'éducation, mention « enseignement », de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève,

ou

- d'un brevet ou d'un titre HEP (Haute école pédagogique) pour l'enseignement primaire délivré par un autre canton suisse,

ou

- du brevet genevois d'aptitude à l'enseignement primaire décerné jusqu'en 1995,

ou

- d'un diplôme d'enseignante ou d'enseignant d'un Etat membre de l'UE/AELE reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP - <https://www.cdip.ch/fr/themes/reconnaissance-des-diplomes/diplomes-etrangers>).

L'attestation de la CDIP doit être jointe au dossier.

Outre les exigences ci-dessus mentionnées, la candidate ou le candidat doit :

- **avoir une parfaite maîtrise de la langue française orale et écrite;**
- attester du niveau B2 en allemand et en anglais du portfolio européen des langues (PEL);
- Les étudiantes et étudiants titulaires du CCEP depuis 2020 ont le niveau B2 exigé.

Les étudiants titulaires d'un CCEP antérieur à 2020 doivent faire attester leur niveau B2 par un certificat.

Le cas échéant, les certificats reconnus sont les suivants :

✓ Pour l'allemand :

- Goethe-Institut : Goethe-Zertifikat B2 (GZB2);
- ÖSD (Österreichisches Sprachdiplom)
- The European Language Certificates (TELC) ;
- TestDaF-Niveaustufe 3 (TDN 3).

✓ Pour l'anglais :

- Cambridge English First (FCE) ;
- Cambridge Business English BEC Vantage (BECv) ;
- Test of English for International Communication (TOEIC, résultat de plus de 785 pts) ;
- Test of English as a Foreign Language (TOEFL, résultat de plus de 87 pts) ;
- The European Language Certificates, Vantage (TELCv).

Niveau reconnu comme équivalent:

- Certificat de maturité fédérale gymnasiale (Suisse) : 4 de moyenne finale en anglais et/ou allemand **obtenue dès 2014**
- Passerelle DUBS(Suisse) : 4 de moyenne finale en anglais et/ou allemand

☞ La certification Bulats n'est pas reconnue.

2. Autorisation de séjour / travail

Si elles ou ils ne sont pas de nationalité suisse, les candidates et candidats doivent disposer d'une autorisation de séjour ou de travail **valable** au moment de l'engagement. Sont admises les candidatures des personnes qui bénéficient des permis suivants :

- Permis C;
- Permis Ci;
- Permis B **avec activité lucrative** ainsi que les épouses ou époux de détentrices ou détenteurs d'une autorisation de séjour B avec activité lucrative. A noter que les épouses ou époux de détentrices ou détenteurs d'une autorisation d'établissement B hors union européenne (UE) ou hors association européenne de libre-échange (AELE) doivent passer devant la commission de l'emploi;
- Permis G en cours de validité. **A noter qu'être en possession d'un permis G en cours de validité n'est pas une garantie**, car l'enseignement obligatoire doit soumettre une demande à l'office de la main-d'oeuvre étrangère et attendre son accord pour procéder à un éventuel engagement.

L'octroi d'une autorisation de travail et/ou de séjour est de la compétence de l'Office Cantonal de la Population des Migrations (OCPM). Pour plus d'informations sur les conditions d'octroi d'autorisations, les candidates et candidats peuvent se référer au site internet de l'OCPM <https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm>.

A dossier égal, l'enseignement obligatoire favorisera l'engagement de personnes qui ont une bonne connaissance du système de l'enseignement primaire genevois et examinera les dossiers sous l'angle des titres, des motivations et des expériences acquises.

3. Obligation de domicile

La liberté d'établissement est la règle. Toutefois, l'obligation de résider dans le canton peut être exigée si l'éloignement du domicile est susceptible de porter préjudice à l'exercice de la fonction.

4. Constitution du dossier de candidature

Le dossier doit **impérativement** contenir toutes les pièces suivantes pour être retenu pour la suite du processus du recrutement. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés :

1. Une lettre motivation.
2. Un curriculum vitae.
3. Pièce d'identité et, le cas échéant, permis de travail.
4. Le titre requis d'enseignement obtenu et, si titre étranger, l'attestation CDIP. *Pour les étudiantes et étudiants qui obtiendront leur CCEP ou leur diplôme HEP durant l'été, le document pourra être transmis ultérieurement mais l'attestation d'inscription auprès de l'IUFE ou HEP est obligatoire.*
5. Les certificats attestant du niveau B2 en allemand et anglais.
6. Le test réussi de natation "base pool" délivré par la Société Suisse de Sauvetage (SSS) ou celle émise par Swimsports. La date d'obtention du base pool n'est pas déterminante pour la postulation. L'attestation anciennement délivrée par le Service de la Coordination Pédagogique n'est pas valable.

Si votre examen du base pool est prévu entre mars et fin mai, veuillez annexer le justificatif d'inscription et adresser l'attestation au service RH dès son obtention. Le service RH ne fera pas de rappel, si le document n'est pas spontanément adressé par la candidate ou le candidat en temps voulu, le dossier ne sera pas retenu.

7. Le certificat de bonnes vie et mœurs (**de moins de trois mois**) :
- Résidente ou résident à Genève : <https://www.ge.ch/demander-certificat-bonne-vie-moeurs-cbvm>
- Résidente ou résident dans un autre Canton Suisse : Auprès de la commune de résidence (fournir une attestation de la mairie si celle-ci ne délivre pas le document),
- Résidente ou résident en France : Auprès de la mairie de la commune de résidence (fournir une attestation de la mairie si celle-ci ne délivre pas le document),
8. Copie de l'extrait de casier judiciaire vierge (**de moins de trois mois**) :
- Suisse ou Suisse résident à l'étranger : transmettre la copie des deux extraits de casier judiciaire vierge (**de moins de trois mois**).
- En cas d'engagement les documents originaux devront nous être transmis.* Pour information, un extrait de casier judiciaire spécial sera également demandé avant la finalisation du processus de recrutement.

Documents et informations optionnels à la candidature:

- Certificats et/ou attestations de travail.
Remarques: lors de la postulation, le champs "certificat de travail" (sous pièce jointe) est obligatoire. Si vous ne possédez pas ce document vous pouvez ajouter une attestation d'inscription à l'université, une attestation de stage ou tout autre document que vous jugez utile.
- Le taux d'activité et/ou le lieu de travail souhaités peuvent être renseignés lors de votre postulation sur le bulletin des postes vacants dans l'encart "Commentaire sur votre candidature (optionnel)".

Autre 4
Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Autre 5
Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Autre 6
Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Commentaire sur votre candidature (optionnel)

Commentaire sur votre candidature (optionnel)



Exemple de souhaits:

- Rive droite ou Rive gauche ou Centre-ville
- Taux d'activité : 50% ou 55%-75% ou 80%-100%
- Cycle d'enseignement : Cycle Élémentaire (CE) ou Cycle Moyen (CM) ou CE+CM
- Etablissement REP : oui ou non
- Enseignement école climatique Boveau (Vaud) : oui ou non

5. Transfert OMP

Les enseignantes et enseignants affectés à l'office médico-pédagogique (OMP) qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement primaire font acte de candidature à la DGEO selon les modalités décrites ci-dessus. Elles ou ils ne sont toutefois pas tenus de fournir un certificat de bonnes vie et mœurs ni un extrait de casier judiciaire.

Nous vous remercions d'avoir fait acte de candidature.